

Nouvelle raison — Lorsque la profession réclama, pour la première fois, la création d'un bureau provincial d'examineurs, l'un des arguments qu'elle invoquait en sa faveur était qu'un tel bureau mettrait fin aux abus de législation particulière.

abus de législation particulière.

Les aspirants à la pratique de la médecine, avant d'être admis à exercer leur profession dans cette province auraient à subir deux épreuves :

Celle du baccalauréat ou celle du brevet d'admission à l'étude; et l'examen d'admission à la pratique.

Les conditions de la licence étant ainsi bien définies, les irréguliers ne pourraient invoquer l'injustice ou l'obscurité de la loi.

Bien que les aspirants ne puissent pas aujourd'hui, aussi facilement qu'autrefois, se faire admettre par des bills privés, nous croyons que l'argument est bon : l'établissement d'un tel bureau aurait l'avantage d'éliminer de nos rangs ceux qui veulent y entrer sans les qualifications régulières.

Si l'on nous dit que ce serait une mesure inutile : que les irréguliers ne peuvent plus présenter de *bills privés* devant la législative, à moins d'avoir préalablement obtenu l'assentiment du bureau de direction de la profession qu'ils veulent embrasser, nous ferons remarquer que c'est immédiatement après la passation de cette loi, que fut présenté le bill Taschereau.

Nous passons immédiatement à l'étude d'un dernier avantage : la réciprocité interprovinciale.

Deux projets ont été proposés pour permettre aux gradués d'une province de pouvoir exercer leur art dans toutes les parties de la confédération.

Le premier comportait l'établissement d'un seul bureau central d'examineurs pour toutes les provinces.

Comme ce projet exigeait, des provinces, une abdication implicite, il est vrai, de leurs droits en matière d'éducation, il n'a jamais été adopté.

Un bureau central d'examineurs pour chaque province, c'est-à-dire un bureau comme celui dont nous nous occupons actuellement telle est la base du deuxième projet.

Les licences accordées par l'un de ces bureaux provinciaux seraient reconnues par les bureaux des provinces sœurs.

Ce projet qui sauvegarde l'autonomie des provinces a, pour nous,